

REGLEMENT ET CONTRAT DE PARTICIPATION DES EXPOSANTS VIDE DRESSING LUXE VINTAGE - NICE

Place du Palais de Justice - Dimanche 12 juillet 2026

Article 1 - Objet

Le Vide Dressing Luxe Vintage est ouvert aux particuliers souhaitant proposer a la vente des vetements, chaussures, sacs, bijoux, accessoires et articles de mode neufs ou d'occasion en bon etat.

Article 2 - Produits interdits

Les articles contrefaits, illicites, dangereux ou contraires a la legislation sont strictement interdits. Tout manquement pourra entrainer l'exclusion immediate de l'evenement sans remboursement.

Article 3 - Identification

Chaque exposant devra etre en mesure de presenter une piece d'identite valide lors de l'inscription et le jour de l'evenement.

Article 4 - Horaires

L'installation des exposants est autorisee uniquement a partir de 06h00. Aucun acces ne pourra etre garanti avant cet horaire. Le demontage ne pourra intervenir qu'apres la fin de l'evenement.

Afin d'assurer une installation fluide et d'eviter tout encombrement, les exposants s'engagent a respecter les horaires communiquees par l'organisation. Nous demandons a chacun de faire preuve de patience lors de l'installation. Si les consignes sont respectees, tous les exposants seront accueillis et installes dans les meilleures conditions. L'organisation met tout en oeuvre pour assurer le bon deroulement de l'evenement.

Article 5 - Conditions meteorologiques

L'evenement est maintenu meme en cas de pluie ou de conditions meteorologiques defavorables. Aucun remboursement ne pourra etre demande pour ce motif.

Article 6 - Annulation

Toute reservation est ferme et definitive. En cas d'absence ou d'annulation de l'exposant, aucun remboursement ne sera effectue.

Article 7 - Proprete et dechets

Chaque exposant s'engage a laisser son emplacement propre a la fin de la manifestation. Les cartons, emballages, invendus et dechets doivent etre emportes par l'exposant. Tout abandon de dechets pourra engager sa responsabilite.

Article 8 - Caution proprete

Le jour de l'evenement, une caution de 50 € en especes sera demandee a chaque exposant lors de son installation. Cette caution sera restituee en fin de journee sous reserve que l'emplacement soit laisse propre et exempt de tout dechet, carton, emballage ou objet abandonne. En cas de non-respect des consignes de proprete, l'organisateur se reserve le droit de conserver tout ou partie de la caution afin de couvrir les frais de nettoyage engages.

Article 9 - Responsabilite

Chaque exposant reste responsable de ses biens, de son materiel et de son comportement. L'organisatrice ne pourra etre tenue responsable en cas de vol, perte, deterioration ou dommage subi par les biens exposes.

Article 10 - Emplacements

Les emplacements sont attribues par l'organisation. La dimension indicative d'un emplacement est de 3 m x 2 m soit 6 m2.

Article 11 - Acceptation

La signature du present document vaut acceptation integrale du reglement et des conditions de participation.

INFORMATIONS DE L'EXPOSANT

Nom : _____

Prenom : _____

Adresse : _____

Telephone : _____

Email : _____

Piece d'identite : _____

Numero d'emplacement : _____

Date : _____

Signature precedee de la mention "Lu et approuve" :
